



Saint-Loup-Lamairé, le 12 juin 2015

Compte-rendu de la réunion de bureau de la CLE du SAGE Thouet
Le 10/06/2015 au SMVT, à Saint-Loup-Lamairé.

Personnes présentes :

Olivier CUBAUD, Président du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et de la CLE du SAGE Thouet
Jean-Pierre ANTOINE, Délégué de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement et 1^{er} Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet
Hubert BAUFUMÉ, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Loudunais et 2nd Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet
Françoise BELY, Vice-Présidente de la Région Poitou-Charentes
Pierre BIGOT, Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Vallée de la Dive
Jean-Paul SOUTIF, FDPMA de Maine-et-Loire
Claude DEVAUD, Chambre Régionale d'Agriculture de Poitou-Charentes
Florence BARRE, Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Frédéric NADAL, DDT des Deux-Sèvres
Côme DURAND, DREAL Poitou-Charentes
Jean-François LUQUET, ONEMA Centre Poitou-Charentes
Flavie THOMAS, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
Alexis PACAUD, Technicien SAGE Thouet
Pierre PÉAUD, Animateur SAGE Thouet

Personnes excusées :

Jean-Christophe POUVREAU, Association des Irrigants de la Vienne
Louis PERRIN, Syndicat de Valorisation et de Promotion des Étangs de Poitou-Charentes Vendée
Pierre DAVID, Syndicat de Valorisation et de Promotion des Étangs de Poitou-Charentes Vendée

M. CUBAUD accueille les participants et les remercie d'être présents à cette réunion de Bureau de la CLE du SAGE Thouet.

Il précise ensuite que les objectifs de la séance sont la présentation du cahier des charges pour la réalisation du complément de l'état initial (volet alimentation en eau potable et assainissement collectif et non collectif) et du diagnostic global du SAGE. Puis sera débattue la suite à donner au premier travail sur l'impact des plans d'eau. Un point sur le renouvellement partiel de la CLE suivra et enfin seront abordés le projet d'usine de gazéification sur le Thouarsais et le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cersay.

L'ordre du jour est ensuite énoncé :

Ordre du jour :

- 1. Projet de CCTP pour le complément de l'état initial et le diagnostic global du SAGE**
- 2. Suite à donner à l'étude AMO « plans d'eau »**
- 3. Point sur le renouvellement partiel de la CLE**
- 4. Enquête publique sur le projet d'usine de gazéification en Thouarsais**
- 5. PLU de la commune de Cersay**

1. Projet de CCTP pour le complément de l'état initial et le diagnostic global du SAGE

Pierre PÉAUD rappelle que le projet de cahier des charges a été envoyé aux membres du Bureau avant la séance, il propose de détailler les différents points de ce document afin que chacun puisse exprimer ses observations.

Pour mémoire, cette étude doit permettre dans un premier temps de compléter le volet alimentation en eau potable et assainissement collectif et non collectif de l'état initial, qui n'a pu être traité en interne par la cellule d'animation du SAGE. Dans un second temps, elle devra permettre la réalisation du diagnostic global du SAGE.

Complément de l'état initial

Après la présentation du volet « complément de l'état initial », M. ANTOINE interroge les services de l'État sur les éventuels compléments à apporter.

M^{me} BARRE indique qu'il serait intéressant de préciser la demande pour ce qui est des données sur l'assainissement non collectif. Elle relève également que pour les données sur la qualité des eaux distribuées, un pas de temps de 10 ans serait pertinent afin d'avoir une vision satisfaisante de l'évolution de la qualité des eaux.

M. ANTOINE ajoute que les données SPANC seront à récupérer auprès des structures compétentes.

Diagnostic global du SAGE

M^{me} BARRE demande que le CCTP indique clairement qui doit définir les enjeux et quel niveau de détail est attendu.

Pierre PÉAUD répond que le diagnostic doit en effet permettre de compléter, de modifier, d'adapter les enjeux pré-identifiés, qui devront être reformulés pour être les plus précis possible. Il sera ajouté au CCTP que le prestataire fera des propositions qui seront débattues et validées par les membres de la CLE.

L'analyse socio-économique devra permettre d'estimer le coût de la gestion de l'eau dans son ensemble sur les 10 dernières années. M. ANTOINE insiste sur l'importance de cette analyse et cite en exemple le coût des stations de traitement de l'eau qui sont de plus en plus onéreuses.

Dans le volet animation et concertation, M. DEVAUD relève que les acteurs du bassin peuvent en effet avoir des intérêts divergents mais également complémentaires.

M. LUQUET insiste sur l'importance de choisir un prestataire ayant des compétences dans l'animation de réunion et dans la mise en place de la concertation. D'ailleurs, ce critère sera important à prendre en compte dans l'analyse technique des offres.

Il est proposé que soit demandé aux candidats de détailler leur approche de la concertation. Afin que ces derniers puissent visualiser les structures associées à l'élaboration du SAGE, sera annexée au CCTP la liste des membres de la CLE et des commissions thématiques du SAGE.

M. BIGOT relève que l'approche par sous-bassin de la définition des enjeux est intéressante mais qu'il ne sera pas toujours évident de garder cette échelle pour toutes les problématiques que l'on pourra rencontrer.

M. CUBAUD répond que cette approche par sous-bassin permettra d'avoir une vision plus précise des enjeux du territoire.

Concernant le suivi de l'étude, plusieurs réunions sont prévues (cf. Présentation), et les membres du Bureau insistent sur l'importance de réunir les commissions thématiques du SAGE pendant cette étude, en plus des séances de Bureau et de CLE. Il est proposé que l'ensemble des participants des 3 commissions thématiques du SAGE se réunisse lors d'une réunion commune au moment du lancement du diagnostic et que les 3 commissions se réunissent une nouvelle fois, de façon individuelle, au moment de la finalisation du diagnostic.

Sous réserve d'intégrer les différentes remarques énoncées en séance, les membres du Bureau valident le CCTP pour la réalisation du complément de l'état initial et du diagnostic du SAGE.

M. CUBAUD conclut en indiquant que la consultation sera lancée à la fin du mois de juin et que le lancement de l'étude est prévu fin septembre.

2. Suite à donner à l'étude AMO « plans d'eau »

Suite à la présentation de l'étude d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage visant à améliorer la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts sur le bassin du Thouet lors de la CLE du 15 avril 2015, un travail est nécessaire pour :

- finaliser la base de données cartographique transmise par le prestataire
- déterminer ensuite un secteur géographique « test » permettant de récolter l'ensemble des informations liées aux plans d'eau et identifier les plans d'eau les plus « impactants ».

M. LUQUET observe que le rôle choisi par la CLE sur cette thématique est double :

- d'une part la réalisation d'un inventaire des plans d'eau, qui est à finaliser à partir des données disponibles (base de données cartographique à « nettoyer »).
- d'autre part d'identifier les zones où la pression « étangs » justifierait des actions ou mesures spécifiques, avec une méthodologie à élaborer.

Il est rappelé que l'étude confiée au bureau d'études SERAMA était de proposer une méthodologie permettant d'identifier ces plans d'eau les plus « impactants ».

M. NADAL remarque que dans un premier temps le « nettoyage » de la base cartographique permettrait de connaître le nombre exact de plans d'eau sur le bassin et de calculer leur densité par sous bassin.

Pierre PÉAUD présente ensuite des cartes de priorisation de secteurs d'étude (cf. Présentation). L'exercice de priorisation de sous bassins a été effectué en prenant en compte les critères identifiés par SERAMA et montre que le secteur Thouet amont pourrait être intéressant.

M. DURAND informe également que la DREAL a travaillé sur une méthodologie de priorisation des secteurs. Cette méthode est encore à finaliser mais il sera possible de comparer les résultats obtenus.

M. LUQUET remarque qu'un des critères pris en compte dans la priorisation est l'évaluation du compartiment « continuité » des CTMA, ce qui n'est pas pertinent puisque l'étude de SERAMA excluait les plans d'eau dans le lit mineur des cours d'eau.

Après vérification, le compartiment « Continuité » prend également en compte la connectivité latérale des cours d'eau et des écoulements et non la seule connectivité longitudinale, ce qui explique que ce critère soit ressorti dans l'étude de SERAMA.

M. CUBAUD propose que le travail de finalisation de la base cartographique et de la priorisation d'une zone « test » se fasse dans le cadre d'un stage. Il ajoute que ce stage devra permettre, en plus d'identifier les plans d'eau les plus impactants sur la zone « test », de mettre en avant la faisabilité des aménagements et la suite à donner à l'identification de ces plans d'eau « problématiques ».

Les membres du Bureau insistent sur l'importance que cette problématique « plans d'eau » soit prise en compte dans l'élaboration du diagnostic du SAGE, bien que le diagnostic soit finalisé avant les conclusions du stage.

3. Point sur le renouvellement de la CLE

Pierre PÉAUD informe que suite aux élections départementales, 4 nouveaux Conseillers Départementaux vont intégrer la CLE :

- M^{me} Jocelyne MARTIN (49)
- M^{me} Marie-Jeanne BELLAMY (86)
- M^{me} Esther MAHIET-LUCAS (79)
- M. Olivier FOUILLET (79)

De plus, le PNR Loire-Anjou-Touraine et les Eaux de la Vienne SIVEER ont également nommé de nouveaux représentants au sein de la CLE, que sont respectivement M. Jean-Michel MARCHAND et M. Claude SERGENT.

Dans le collège des usagers, bien que les structures ne soient pas représentées officiellement par une seule personne, Poitou-Charentes Nature et l'ADT 79 ont désigné comme personnes référentes respectivement M. Jean-Michel AMIOT et M. Philippe CHAUVEAU (les personnes référentes du collège des usagers sont identifiées en annexe du règlement du SAGE).

Enfin Pierre PÉAUD indique que pour le collège des collectivités, 3 membres du Bureau ne sont plus membres de la CLE, il sera donc nécessaire d'effectuer de nouvelles élections lors de la prochaine séance plénière.

4. Enquête publique sur le projet d'usine de gazéification en Thouarsais

Pierre PÉAUD présente ensuite le projet d'usine de gazéification qui est prévu sur la commune de Thouars (cf. Présentation) et informe les membres du Bureau de la réception du courrier de l'association AVETE (Association de Vigilance Environnementale de Thouars Est) qui s'interroge sur les impacts d'un tel projet et particulièrement sur la qualité du rejet aqueux dans le milieu naturel. Le courrier de l'association a été envoyé à l'ensemble des membres de la CLE par mail.

Il est rappelé que l'étude d'impact du projet a reçu un avis favorable de la part de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et que le rejet aqueux sera analysé de manière journalière et continue, conformément à l'arrêté relatif aux installations d'incinération et de coïncinération de déchets non dangereux et aux installations incinérant des déchets d'activités de soins à risques infectieux. De plus, l'enquête publique est actuellement en cours, du 26 mai au 26 juin.

M. NADAL indique qu'au vu des éléments du dossier présenté à l'enquête publique, l'association a la possibilité de faire remonter ses remarques au commissaire enquêteur qui sollicitera le pétitionnaire, lequel sera invité à présenter un mémoire en réponse, visant à démontrer point par point la compatibilité du projet avec la préservation du milieu naturel.

M. DEVAUD s'interroge sur la température des eaux rejetées.

Pierre PÉAUD répond que les eaux sont acheminées dans un bassin de traitement et de refroidissement avant rejet dans le milieu naturel.

M. LUQUET met en avant l'importance de suivre l'impact de ce rejet en période de crues mais aussi en période d'étiage.

M. ANTOINE aimerait que l'on puisse récupérer une copie de l'avis du commissaire enquêteur.

Enfin, un courrier réponse sera fait à l'association AVETE les informant des discussions du Bureau et les invitant à émettre toutes leurs interrogations au commissaire enquêteur.

5. PLU de la commune de Cersay

Pierre PÉAUD rappelle que la Communauté de Communes du Thouarsais a adressé au SAGE le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Cersay pour avis. Il ajoute que l'ensemble des documents de ce PLU a été envoyé aux membres de la CLE et que l'enquête publique est prévue du 1^{er} septembre au 5 octobre 2015.

Il est proposé lors de l'envoi du compte-rendu du Bureau aux membres de la CLE, de rappeler cette consultation et une réponse sera faite à la Communauté de Communes en prenant en compte l'ensemble des remarques des membres de la CLE.

M. BIGOT précise qu'un PLUi est en cours sur le Thouarsais et donc que le PLU de Cersay sera prochainement remplacé par ce document.

Aucune autre question n'est soulevée, M. CUBAUD remercie les participants de la réunion pour leurs contributions et lève la séance.



**Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
du bassin versant du Thouet**



Bureau de la CLE - 10/06/2015 -



Ordre du jour



1. **Projet CCTP complément état initial + diagnostic SAGE Thouet**
2. Suite à donner à l'étude AMO « plans d'eau »
3. Point renouvellement partiel de la CLE
4. Enquête publique projet Gazéification en Thouarsais
5. PLU de la commune de Cersay

Contenu du cahier des charges « complément état initial + diagnostic global du SAGE »

Préambule

Contexte : Périmètre d'étude, présentation du bassin et de l'état d'avancement du SAGE

Objet de la consultation :

Réalisation du complément de l'état initial du SAGE (volet alimentation en eau potable, assainissement collectif et non collectif) puis réalisation du diagnostic global du SAGE.

« Le travail se fera en concordance avec la politique de l'eau en France et en Europe et devra permettre (contribuer à) la mise en œuvre de la DCE.

Le prestataire gardera à l'esprit les objectifs généraux suivants :

- Aider le maître d'ouvrage à créer une dynamique autour du projet
- Favoriser la bonne connaissance et un même niveau de compréhension par les membres de la CLE en élaborant des documents accessibles à tous
- apporter les éléments nécessaires à la prise de décision inhérente aux phases concernées »

Contenu du cahier des charges « complément état initial + diagnostic global du SAGE »

Contenu de la prestation :

- Complément de l'état initial du SAGE :

« En se basant sur les éléments de l'état initial, le prestataire sera en charge de récolter les données nécessaires auprès des acteurs et des structures concernés et de rédiger le volet « eau potable – assainissement collectif et non collectif » de l'état initial du SAGE ainsi que la réalisation d'une série de cartes illustrant ces données »

« devront être traités dans ces parties a minima les éléments suivants :

- **Alimentation en eau potable**
 - Acteurs de l'eau, unités de gestion, d'exploitation et de distribution
 - Qualité des eaux distribuées
 - Besoins en eau potable, sécurité de l'approvisionnement
 - Rendement des réseaux
 - Prix de l'eau potable
 - ...

Contenu du cahier des charges « complément état initial + diagnostic global du SAGE »

- **Complément de l'état initial du SAGE :**
- **Assainissement collectif et non collectif**
 - Organisation de l'assainissement collectif et non collectif
 - Réglementation
 - Réseau de collecte
 - Description du parc de stations
 - État des installations
 - Fonctionnement du parc de stations
 - Évaluation des rejets
 - Gestion des boues de station
 - ...
- **Assainissement industriel**

Le prestataire pourra proposer toutes données complémentaires susceptibles d'être prises en compte pour les étapes suivantes de l'élaboration du SAGE »

Contenu du cahier des charges « complément état initial + diagnostic global du SAGE »

Contenu de la prestation :

- **Diagnostic du SAGE**

« Les principaux enjeux du SAGE Thouet sont pré-identifiés dans le SDAGE et l'étude de préfiguration mais l'élaboration du SAGE nécessite toutefois une connaissance plus précise et argumentée de ces enjeux sur le territoire, par sous-bassins versants (8) et par thématiques, voire d'en identifier de plus spécifiques »

« Le diagnostic consiste en une synthèse de toutes les informations concernant le périmètre, en analysant les interactions usages/milieux et usages/usages, la satisfaction des usages et les comportements des différents acteurs. Le diagnostic complète et analyse le rapport d'état initial en faisant la synthèse des éléments mis en évidence, en exploitant les entretiens réalisés auprès des acteurs locaux et en apportant une vision synthétique objective aux décideurs »

Contenu du cahier des charges « complément état initial + diagnostic global du SAGE »

- **Diagnostic du SAGE**

« *Le diagnostic visera à :*

- *Rendre compte de la situation globale du bassin et fournir les éléments clés pour la compréhension des causes d'altérations,*
- *Mettre en évidence les enjeux environnementaux et formuler hiérarchiquement les problématiques, par rapports aux objectifs environnementaux du SDAGE qui seront déclinés dans le SAGE,*
- *Dégager les convergences et mettre à plat les divergences entre acteurs,*
- *Repérer et hiérarchiser les opportunités et atouts du périmètre du SAGE et de ses acteurs (comportements d'acteurs, programmes d'actions, relations entre organismes...).*
- *Faire partager les bases de l'élaboration du SAGE par l'ensemble des membres de la CLE. »*

Contenu du cahier des charges « complément état initial + diagnostic global du SAGE »

- **Diagnostic du SAGE**

« *Le prestataire devra identifier les éléments clés accessibles, objectifs et synthétiques au service d'une bonne compréhension :*

- *des interactions « usages-milieux » et « usages-usages »,*
- *des causes de l'altération de la qualité de la ressource en eau et des milieux,*
- *des causes des conflits identifiés. »*

Sur la base de l'analyse des données de l'état des lieux et des réunions de concertation

- ✓ Réaliser une synthèse des problématiques liées à la mise en œuvre de la DCE
- ✓ Estimer le potentiel patrimonial des milieux aquatiques ;
- ✓ Evaluer la sensibilité des milieux et des usages ;
- ✓ Analyser l'état actuel des milieux, des usages et de leurs interactions (avec une hiérarchisation) ;
- ✓ Expliquer les altérations quantitatives et qualitatives de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Une hiérarchie de ces pressions, par rapport à chaque problématique environnementale, devra être proposée ;
- ✓ Analyser la satisfaction actuelle des usages au regard des potentialités des milieux et de la ressource en eau et des normes et prescriptions réglementaires en vigueur ;
- ✓ Mettre en évidence les convergences et les divergences d'intérêt entre les acteurs
- ✓ Identifier les opportunités et atouts du périmètre du SAGE et de ses acteurs

Contenu du cahier des charges « complément état initial + diagnostic global du SAGE »

- **Diagnostic du SAGE**

« Le prestataire définira puis présentera une spatialisation et une hiérarchisation des grands enjeux dans chaque sous bassin. Chaque enjeu sera décliné en plusieurs thèmes, équivalents à des paramètres influençant les enjeux. Les grands objectifs de gestion de la ressource et des milieux seront définis en concertation avec les différents acteurs. »

Une attention particulière devra être portée aux documents d'urbanisme et d'aménagement qui devront être compatibles avec le SAGE.

Élaboration d'une série de cartes de synthèse des thématiques abordées (par sous-bassins)

Contenu du cahier des charges « complément état initial + diagnostic global du SAGE »

- **Diagnostic du SAGE**

Analyse socio-économique : coûts des investissements pour la gestion de l'eau ces 10 dernières années
Base de travail à l'évaluation économique des scénarii

« L'analyse pourra s'organiser en trois parties :

- *un complément d'état initial sur le poids économique des activités et sur la dynamique du développement local ;*
- *la présentation des montants d'investissements et d'aides pour la gestion de l'eau ces dix dernières années, sur le bassin versant et par thématique : assainissement, domestique, eau potable, maîtrise des pollutions agricoles, gestion des milieux aquatiques ... ;*
- *l'analyse de l'organisation des circuits de financement de la gestion de l'eau :*
 - *l'évaluation des dépenses totales d'investissements induites par les différentes activités (collectivités, industries et agriculture),*
 - *la répartition de la prise en charge de ces dépenses par les usagers et par le contribuable,*
 - *l'identification et si possible l'évaluation chiffrée (souvent difficile) des contributions et des impacts « non marchands » de certains acteurs, directs ou indirects, envers l'environnement ou envers d'autres usagers. »*

Contenu du cahier des charges « complément état initial + diagnostic global du SAGE »

- **Diagnostic du SAGE**

Animation et concertation : commissions thématiques du SAGE (2*3 réunions)

« L'élaboration du SAGE repose sur la concertation entre les acteurs du territoire : différents groupes d'acteurs aux intérêts (éventuellement) divergents doivent définir un projet commun de gestion de la ressource en eau sur le bassin du Thouet. La CLE et les commissions thématiques sont les principaux outils de la concertation. »

« Ainsi, la concertation dans cette phase de diagnostic doit permettre :

- l'expression des acteurs (perception des problématiques, besoins / attentes)
- la construction d'un diagnostic partagé,
- la formulation et la spatialisation des enjeux. »

Traçabilité de la prise de décision :

Historique des observations, propositions et questions formulées lors de l'élaboration du diagnostic

Modalités de la consultation

- **Budget prévisionnel : 70 000 € TTC**

- **Délai** : Complément état initial : 1 mois (hors délai de validation)
Diagnostic global du SAGE : 6 mois (hors délai de validation)

- **Réunions prévues :**

- 1 réunion de cadrage avec la cellule d'animation du SAGE Thouet
- 1 réunion de présentation de la méthode envisagée en Bureau de CLE (ou si le calendrier le permet en CLE)
- 1 réunion de restitution du complément de l'état initial en Bureau de CLE (ou si le calendrier le permet en CLE)
- Commissions thématiques (lancement diagnostic) : 2*3 commissions ?
- 1 réunion de présentation du diagnostic à mi-parcours en Bureau de la CLE
- Commissions thématiques (présentation travail) : 2*3 commissions ?
- 1 réunion de restitution de l'étude en Bureau de CLE (validation de l'étude et fin de la prestation)
- 1 réunion de restitution finale de l'étude en CLE (hors délai de validation)

1. CCTP complément EI + diagnostic

Modalités de la consultation

- **Documents attendus :**
 - **Partie complément de l'état initial :**
 - Un rapport final provisoire du complément de l'état initial et son atlas cartographique soumis à la validation du Bureau de la CLE
 - Un rapport et un atlas cartographique définitifs prenant en compte les remarques du maître d'ouvrage et des instances du SAGE
 - **Partie diagnostic global du SAGE**
 - Un rapport et un atlas cartographique final provisoire
 - Une synthèse provisoire destinée aux membres de la CLE (document d'une dizaine de page)
 - Un document de synthèse sur le déroulement des réunions des commissions thématiques : point sur la participation, les points de blocage, les conflits éventuels, les attentes

L'ensemble de ces documents provisoires seront soumis aux membres du Bureau de la CLE pour modification et validation avant présentation devant la CLE
- **Lancement de la consultation : fin juin début juillet**
Choix du prestataire fin août (CAO)
Lancement de l'étude fin septembre





Ordre du jour

1. Projet CCTP complément état initial + diagnostic SAGE Thouet
2. **Suite à donner à l'étude AMO « plans d'eau »**
3. Point renouvellement partiel de la CLE
4. Enquête publique projet Gazéification en Thouarsais
5. PLU de la commune de Cersay

AMO visant à améliorer la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts sur le bassin du Thouet

Suites à donner à l'étude réalisée par SERAMA (présentation lors de la CLE du 15 avril 2015)

Rappels

Synthèse bibliographique sur :

- La définition des plans d'eau, des équipements et des usages associés
- Les réglementations applicables aux plans d'eau
- Les impacts potentiels des plans d'eau (quantitatif et qualitatif)
- Les typologies de plans d'eau « impactants » et moyens de gestion

Compilation des données disponibles (cartographie)

Création d'une base de données « Thouet »



AMO visant à améliorer la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts sur le bassin du Thouet

Rappels

Données prioritaires pour l'évaluation des impacts des plans d'eau :

- Le type de plan d'eau
- La localisation par rapport au réseau hydrographique
- Le volume du plan d'eau (surface, profondeur)
- Le type de gestion et les équipements présents
- L'usage
- Le type d'alimentation du plan d'eau, la présence ou non d'un marnage (indiquant une alimentation pérenne ou non du plan d'eau)

La base de données peut permettre de renseigner de nombreuses autres informations (réglementation, environnement, propriétaire, ...)

AMO visant à améliorer la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts sur le bassin du Thouet

1^{er} travail à réaliser :

- « Nettoyer » la couche cartographique qui comprend de nombreux doublons (26 325 objets)
- 2 249 objets ponctuels à vérifier et associer à un polygone si possible (vérification avec DDT)
 - DDT 79 : 1 664 objets ponctuels
 - DDT 49 : 7 objets ponctuels
 - Autres : 578 objets ponctuels

Objectif : Avoir une couche cartographique avec 1 polygone par plan d'eau pour importation dans la base de données



la_peyratte par source

DDT79	(6)
DSNE	(329)
inventaire ZH Pays Gatine	(418)
prélocZH79	(250)



AMO visant à améliorer la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts sur le bassin du Thouet

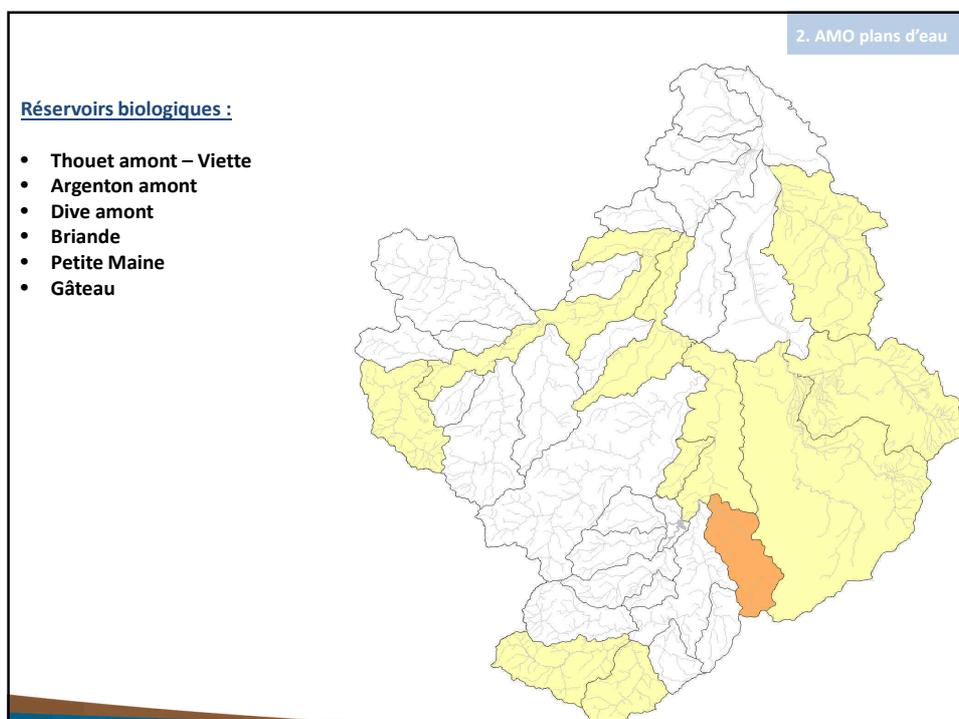
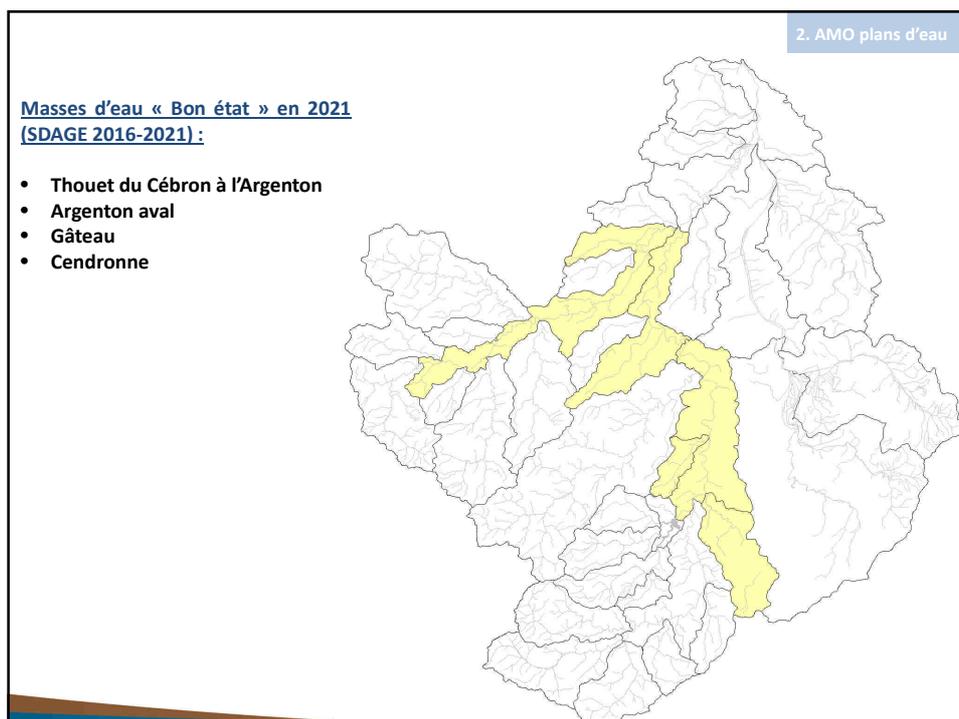
2nd phase du travail : Compléter les informations pour chaque plan d'eau

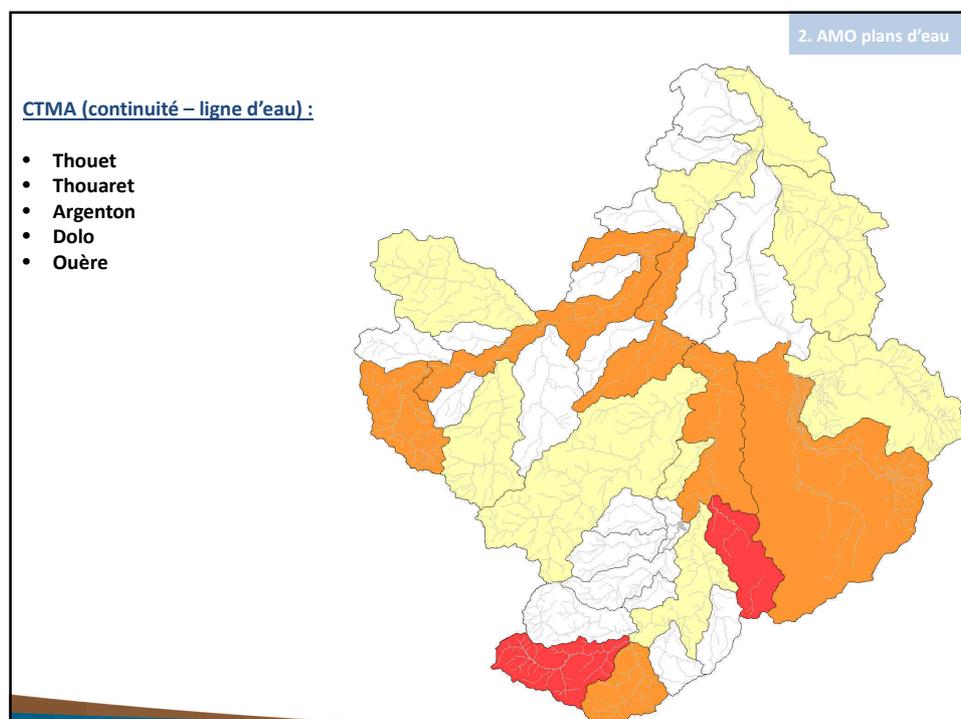
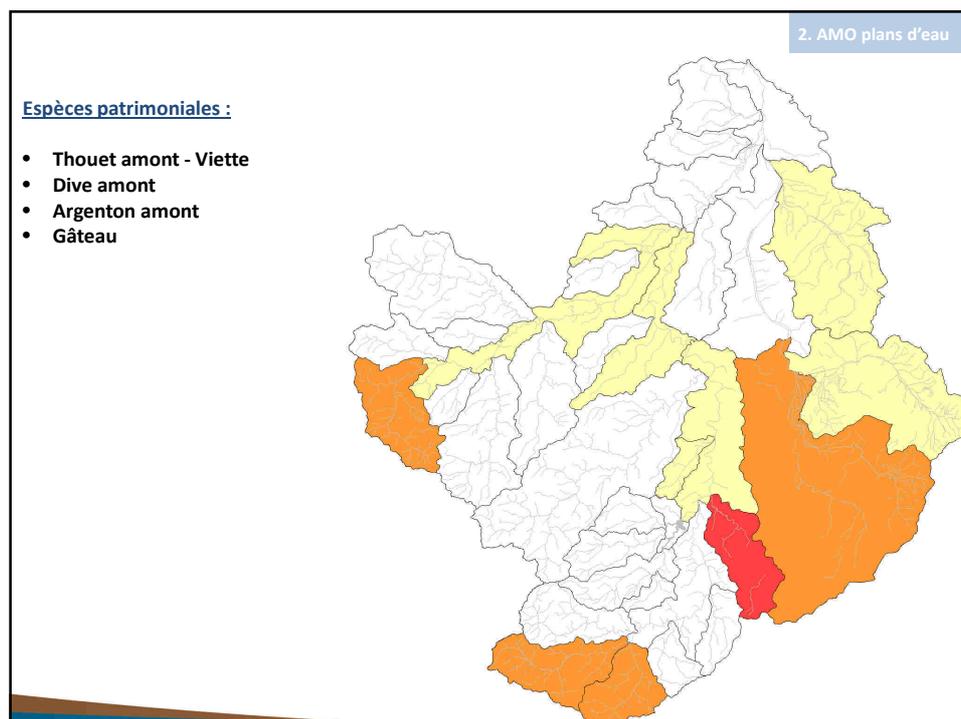
Priorisation géographique :

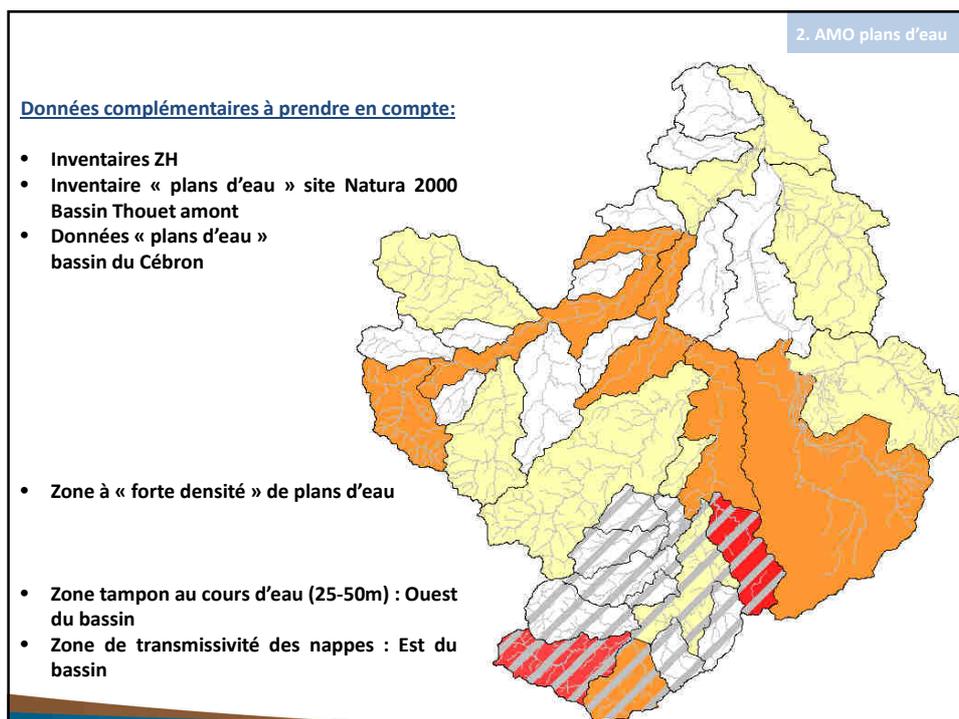
- ✓ Bande tampon au réseau hydrographique (25 à 50 m de part et d'autre) : Ouest du bassin
- ✓ Transmissivité des nappes (CTMA Thouet 49) : Est du bassin
- ✓ Masses d'eau dont les compartiments continuité et ligne d'eau sont fortement déclassés :
 - Thouet, Thouaret, Argenton, Dolo, Ouère,
- ✓ Masses d'eau dont les objectifs d'atteinte du « bon état » sont fixés en 2015 ou 2021 (SDAGE 2016-2021) :
 - Thouet du Cébron à l'Argenton, l'Argenton aval, le Gâteau, la Cendronne
- ✓ Masses d'eau concernées par des réservoirs biologiques :
 - BV Thouet amont, Argenton amont, Dive amont, Briande, Petite Maine, Gâteau
- ✓ Cours d'eau ou portions concernés par des espèces patrimoniales (1^{ère} catégorie piscicole, domaine salmonicole, écrevisses à pattes blanches, ...) :
 - Dive amont, Gâteau, Thouet amont, Argenton amont

Moyens à mettre en œuvre / calendrier ?

Traitement cartographique (connexion cours d'eau) / envoi de questionnaires / appui CTMA ?









Ordre du jour



1. Projet CCTP complément état initial + diagnostic SAGE Thouet
2. Suite à donner à l'étude AMO « plans d'eau »
3. **Point renouvellement partiel de la CLE**
4. Enquête publique projet Gazéification en Thouarsais
5. PLU de la commune de Cersay

Modification CLE

Nouveaux Conseillers Départementaux :

- 49 : Mme Jocelyne MARTIN (Doué-la-Fontaine)
- 86 : Mme Marie-Jeanne BELLAMY (Loudun)
- 79 : Mme Esther MAHIET-LUCAS (Thouars)
M. Olivier FOUILLET (Val de Thouet)

CA du Bocage Bressuirais : Conseil Communautaire le 7 Juillet

Lors de la prochaine CLE, élection pour remplacer M. PAQUEREAU, M. LAURIOU et M. PIERRE au sein du Bureau de la CLE

PNR Loire-Anjou-Touraine : M. Jean-Michel MARCHAND remplace M. Benoit BARANGER
Eaux de la Vienne SIVEER : M. Claude SERGENT remplace M. Edouard RENAUD

Poitou-Charentes Nature : M. Jean-Michel AMIOT remplace M. François-Marie PELLERIN
ADT 79 : M. Philippe CHAUVEAU remplace M. Marc RICHET

Ordre du jour



1. Projet CCTP complément état initial + diagnostic SAGE Thouet
2. Suite à donner à l'étude AMO « plans d'eau »
3. Point renouvellement partiel de la CLE
4. **Enquête publique projet Gazéification en Thouarsais**
5. PLU de la commune de Cersay

Projet usine gazéification

4. Projet usine gazéification

Usine Gazéification (ICPE) = production d'électricité par combustion de déchets dans un environnement confiné produisant du gaz entraînant une turbine

Implantation sur la commune de Thouars

Rejet des eaux de process (condensation et purge chaudière) dans le milieu naturel = 3m³/h (25 000 m³ annuel)

Collecte et traitements avant rejet dans le milieu naturel (fossé de 2 km allant dans la Meule, affluents de la Losse)

Mesures journalières et en continu de qualité et de débit (conformément à l'arrêté du 20/09/02 : relatif aux installations d'incinération et de coïncinération de déchets non dangereux et aux installations incinérant des déchets d'activités de soins à risques infectieux)

Avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement (21/04/2015) : Étude d'impact satisfaisante mais aurait mérité de préciser certains points dont les rejets aqueux

Le caractère innovant du projet devrait induire une vigilance toute particulière s'agissant des rejets aqueux et atmosphériques

Projet usine gazéification

4. Projet usine gazéification

Création de l'association AVETE (Association de Vigilance Environnementale de Thouars Est)

Membres fondateurs : Maires et élus des communes Saint-Léger-de-Montbrun, Brion-Près-de-Thouet, Saint-Cyr-la-Lande, Sainte-Verge et Louzy (communes à l'aval du point de rejet)

Courrier adressé au SAGE (transmis au membre de la CLE) :

- S'interroge sur les conséquences du projet sur la Meule, la Losse et le Thouet
- Origine des eaux de process / teneur de la charge minérale
- Certains éléments ne sont suivis que mensuellement
- Rejet de 3m³/h = conséquences en période de fortes pluies sur des zones soumises déjà aux inondations ?

Suite à donner aux courriers ?

Enquête publique du 26 mai au 26 juin 2015




Ordre du jour

1. Projet CCTP complément état initial + diagnostic SAGE Thouet
2. Suite à donner à l'étude AMO « plans d'eau »
3. Point renouvellement partiel de la CLE
4. Enquête publique projet Gazéification en Thouarsais
5. **PLU de la commune de Cersay**

5. Projet PLU Cersay

Plan Local d'Urbanisme CERSAY

Document envoyé aux membres de la CLE par mail le 5/06/2015

Conformément au code de l'urbanisme notification du projet du PLU avant enquête publique : 1^{er} septembre au 5 octobre

14 avril 2009 : la commune décide d'élaborer son PLU
12 décembre 2013 : le conseil municipal arrête le projet de PLU

Nécessité de mettre le projet de PLU en conformité avec la loi ALUR
Pas de modification du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Rappel de la consultation lors de l'envoi du compte rendu du Bureau aux membres de la CLE pour recueil des remarques et réponses auprès de la CC du Thouarsais